

# Séminaire gouvernemental sur le numérique

www.gouvernement.fr

01

Faire du numérique  
une chance pour la jeunesse

02

Renforcer la compétitivité de nos entreprises  
grâce au numérique

03

Promouvoir nos valeurs dans la société  
et l'économie numériques

28 février 2013

Contact

Service de presse  
de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris  
Tél. : 01 42 75 50 78/79



CONSTRUISONS  
ENSEMBLE  
LE NOUVEAU MODÈLE  
FRANÇAIS



## Introduction

01

### Faire du numérique une chance pour la jeunesse

---

- Mesure n° 1 : L'entrée du numérique dans les enseignements scolaires .....1
- Mesure n° 2 : Une politique ambitieuse de formation des enseignants  
aux usages du numérique, avec notamment la formation  
de 150 000 enseignants en deux ans .....3
- Mesure n° 3 : Lancement du projet "France Universités Numériques" .....5
- Mesure n° 4 : Renforcer les formations aux métiers du numérique .....7
- Mesure n° 5 : Faire du numérique une chance pour les jeunes peu qualifiés .....9

02

### Renforcer la compétitivité de nos entreprises grâce au numérique

---

- Mesure n° 6 : Création de quartiers numériques dans les territoires .....11
- Mesure n° 7 : Financement de technologies numériques clés à hauteur  
de 150 M€ et soutien à la recherche et à l'innovation .....13
- Mesure n° 8 : Financement de la "numérisation" des PME/ETI  
grâce à 300 M€ de prêts bonifiés .....15
- Mesure n° 9 : Le très haut débit pour tous dans 10 ans (dossier complet en annexe) .....17

## 03

## Promouvoir nos valeurs dans la société et l'économie numérique

---

Mesure n° 10 : Développer les Espaces Publics Numériques pour faciliter l'accès aux outils numériques .....	19
Mesure n° 11 : Généralisation de la délivrance de certificats diplômants sur l'utilisation des outils numériques pour les demandeurs d'emploi et les personnes en emploi les moins diplômées .....	21
Mesure n° 12 : Rétablir notre souveraineté fiscale .....	23
Mesure n° 13 : Une loi sur la protection des droits et des libertés numériques ..	25
Mesure n° 14 : Numérisation du patrimoine culturel .....	27
Mesure n° 15 : Faire de l'ouverture des données publiques le levier de la modernisation de l'action publique .....	29
Mesure n° 16 : Refonder la stratégie de l'État en matière d'identité numérique ..	31
Mesure n° 17 : Territoire de soins numérique, moderniser l'offre de soins en mobilisant les technologies numériques .....	33
Mesure n° 18 : Contrôle de l'exportation des technologies de surveillance de l'Internet .....	35

## Annexes

---

Entreprises ou projets numériques présents au séminaire gouvernemental sur le numérique du 28 février 2013 .....	37
La nouvelle stratégie gouvernementale pour le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire	

# Introduction

## Pourquoi un séminaire gouvernemental sur le numérique ?

Le numérique n'est pas qu'une révolution technologique, il bouleverse la vie quotidienne de nos concitoyens, au travail comme dans leur vie personnelle, et modifie notre accès à la connaissance, à la culture, nos manières de communiquer, de partager, de nous déplacer ou de nous soigner. Il représente un levier fondamental de modernisation de l'action publique et d'aménagement du territoire.

Il est aussi le moteur d'une économie nouvelle, qui représente aujourd'hui un quart de la croissance et de la création d'emplois en France, dans le commerce électronique, l'édition de logiciels, les réseaux ou la production de contenus en ligne. Et au-delà de l'économie numérique, l'ensemble des entreprises sont concernées par la transformation de leur activité sous l'influence du numérique.

Ces changements questionnent notre modèle de société. Nos concitoyens, et en particulier les plus fragiles d'entre eux, sont préoccupés de la vitesse de ces transformations et des risques dont elles sont porteuses, pour leur emploi, pour leur vie privée ou pour l'épanouissement de leurs enfants.

**L'ambition du Gouvernement est de faire de l'essor numérique un progrès économique, social, démocratique et environnemental pour l'ensemble des Français et des territoires. Elle se fonde tout autant sur les promesses de cette technologie que sur la détermination à en combattre les risques.**

L'ambition de ce séminaire est de présenter une vision d'ensemble de la politique du Gouvernement dans le domaine numérique, d'afficher les objectifs politiques qu'il poursuit, et de présenter les principales mesures qui seront mises en œuvre en 2013.

## Quels objectifs ?

Pour ce Gouvernement, le numérique n'est pas une fin mais un moyen au service d'un renouvellement de notre modèle de société. Le Gouvernement a bâti une feuille de route sur le numérique qui se veut globale et structurée selon trois axes. Dix-huit mesures emblématiques illustrent l'ambition numérique du Gouvernement (*cf. fiches mesure*), mais ce sont au total plus de 100 actions qui sont engagées par tous les ministères.

## 1. La jeunesse, priorité du quinquennat

Le Gouvernement veut offrir à notre jeunesse la pleine maîtrise des moyens numériques. Trois leviers d'action seront mobilisés :

**La refondation de l'école placera le numérique au cœur de l'école, du primaire à la terminale**

.....  
**Mesure n° 1** : L'entrée du numérique dans les enseignements scolaires

.....  
**Mesure n° 2** : Une politique ambitieuse de formation des enseignants aux usages du numérique, avec notamment la formation de 150 000 enseignants en deux ans

**Des Universités numériques, plus accessibles, seront créées pendant le quinquennat**

.....  
**Mesure n° 3** : Lancement du projet "France Universités Numériques" en 2013

**Les métiers du numérique seront valorisés et promus pour répondre aux besoins croissants des entreprises**

.....  
**Mesure n° 4** : Renforcer les formations aux métiers du numérique

.....  
**Mesure n° 5** : Faire du numérique une chance pour les jeunes peu qualifiés

**La sensibilisation et l'information de la jeunesse sera renforcée**

## 2. La croissance économique et la création d'emplois par le développement des infrastructures et des usages

Le Gouvernement souhaite renforcer notre secteur numérique et faciliter l'adoption du numérique par les secteurs traditionnels. Quatre objectifs prioritaires seront poursuivis :

**Faire émerger des entreprises numériques de rang mondial**

.....  
**Mesure n° 6** : Création de quartiers numériques dans les territoires

.....  
**Mesure n° 7** : Financement de technologies numériques clés à hauteur de 150 M€ et soutien à la recherche et à l'innovation

**Favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine du numérique**

**Garantir l'appropriation du numérique par l'ensemble de l'économie, notamment les PME**

.....  
**Mesure n° 8** : Financement de la "numérisation" des PME/ETI grâce à 300 M€ de prêts bonifiés

**Doter la France des infrastructures du XXI<sup>e</sup> siècle**

.....  
**Mesure n° 9** : Le Très Haut Débit pour tous dans 10 ans

### 3. La promotion de nos valeurs républicaines dans la société et l'économie numériques

Enfin, le numérique est un outil essentiel pour le renouvellement et la promotion de nos valeurs républicaines et démocratiques :

**Les outils numériques seront mobilisés pour lutter contre l'exclusion**

.....  
**Mesure n° 10** : Développer les Espaces Publics Numériques pour faciliter l'accès aux outils numériques

.....  
**Mesure n°11** : Généralisation de la délivrance de certificats diplômants sur l'utilisation des outils numériques pour les demandeurs d'emploi et les personnes en emploi les moins diplômées

**La confiance de nos concitoyens sera renforcée et notre souveraineté sera protégée**

.....  
**Mesure n° 12** : Rétablir notre souveraineté fiscale

.....  
**Mesure n° 13** : Une loi sur la protection des droits et des libertés numériques

**Un nouveau pacte numérique pour la diffusion de la culture sera adopté**

.....  
**Mesure n° 14** : Numérisation du patrimoine culturel

**L'action publique sera modernisée grâce au numérique**

.....  
**Mesure n° 15** : Faire de l'ouverture des données publiques le levier de la modernisation de l'action publique

.....  
**Mesure n° 16** : Refonder la stratégie de l'État en matière d'identité numérique

**L'offre de soins sera modernisée**

.....  
**Mesure n° 17** : Territoire de soins numérique, moderniser l'offre de soins en mobilisant les technologies numériques

**La France répondra aux nouveaux enjeux du cyberspace**

.....  
**Mesure n° 18** : Contrôle de l'exportation des technologies de surveillance de l'Internet

## Quel suivi ?

Une feuille de route sera adoptée par le Premier ministre à l'issue du séminaire, qui fixera le cap et reprendra les principales mesures.

L'ensemble des mesures qui ont été proposées par les ministres seront mises en ligne avant la fin du mois de mars sur le site [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr) et leur avancement pourra être suivi par nos concitoyens.

Un 2<sup>e</sup> séminaire gouvernemental sera organisé en 2014 pour prendre acte des avancées et tracer de nouvelles perspectives.





## L'entrée du numérique dans les enseignements scolaires

### Constats et objectifs

Le numérique modifie profondément notre relation au savoir et à la connaissance et interroge, par là même, la place et le rôle de l'institution scolaire.

Le numérique éducatif a fait l'objet de 15 plans au cours des 40 dernières années, qui ont principalement porté sur l'équipement des établissements et permis un certain nombre d'initiatives innovantes. Il existe encore néanmoins un retard significatif vis-à-vis de nombreux autres pays, tant en termes d'usages pédagogiques du numérique qu'en matière d'équipement. Il existe par ailleurs un important décalage entre les usages à domicile et les usages en classe, pour les élèves comme pour les enseignants (en 2008 la France était 23<sup>e</sup> sur les 27 pays européens en matière d'utilisation de l'ordinateur en classe).

Le développement du numérique à l'École engagé par le Gouvernement, se fera en cohérence avec ses valeurs et doit l'aider à atteindre ses objectifs : il doit favoriser la réduction des inégalités, le développement de pratiques pédagogiques plus efficaces, l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'école.

.....  
L'objectif du Gouvernement est qu'à l'issue du quinquennat, tous les élèves sortant du système scolaire soient familiers des outils et ressources numériques, aient reçu une éducation à l'information et aux médias et soient sensibilisés aux enjeux historiques, culturels, artistiques, économiques et sociaux induits par la mutation technologique de la société et de l'économie.

### Description des mesures et calendrier

1. Le projet de loi d'orientation et de programmation qui sera présenté au parlement le 11 mars prochain fait du développement des connaissances, des compétences et de la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société de l'information et de la communication **une partie intégrante du droit à l'éducation**.
2. Il prévoit **qu'une formation à l'utilisation des instruments et ressources numériques sera dispensée de l'école primaire au lycée**. Elle s'insèrera dans les programmes d'enseignement et pourra faire l'objet d'enseignements spécifiques. Cette formation comportera notamment une dimension **d'éducation aux médias** visant à apprendre aux élèves à porter un regard critique sur les contenus des différents médias, en particulier numériques, et à les utiliser de manière autonome et responsable, ainsi qu'une sensibilisation aux droits et devoirs liés à l'usage de l'internet (protection de la vie privée, respect de la propriété intellectuelle, etc.).  
Après le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École qui crée le Conseil supérieur des programmes, ces enseignements intégreront progressivement les programmes scolaires dans le cadre des travaux de cet organisme.

3. Une réflexion sur la place que doit prendre la science informatique, à tous les niveaux d'enseignement, sera prochainement engagée. L'option de spécialité "Informatique et sciences du numérique" sera généralisée en terminale de toutes les séries de l'enseignement général et technologique dès la rentrée 2014 (expérimentation dans une académie à la rentrée 2013).
4. La priorité a été donnée à l'utilisation des ressources et services numériques pour renforcer l'acquisition des fondamentaux en primaire (lire, écrire, compter), pour faciliter l'apprentissage des langues vivantes et permettre une meilleure personnalisation des apprentissages. À cette fin, un appel à projets doté de 10 M€ sera lancé au 2<sup>e</sup> trimestre par le Commissariat général à l'investissement pour le développement de moyens numériques dédiés aux apprentissages fondamentaux.
5. Les cursus de formation des apprentis intégreront systématiquement des modules de formation spécifiques aux techniques innovantes (conception assistée par ordinateur, dessin assisté par ordinateur). Les contrats de performance conclus avec les chambres des métiers et de l'artisanat prévoient ces formations.

## Une politique ambitieuse de formation des enseignants aux usages du numérique, avec notamment la formation de 150 000 enseignants en deux ans

### Constats et objectifs

Le développement du numérique à l'École repose sur la maîtrise par les enseignants des outils et ressources numériques et surtout sur leur formation à leur intégration dans les pratiques pédagogiques.

La diffusion du numérique dans l'École passe donc par une évolution de la formation initiale et continue des enseignants. Il est également crucial de mieux former l'encadrement, les formateurs académiques et les référents numériques des établissements pour assurer l'accompagnement des enseignants dans son utilisation dans leurs pratiques quotidiennes.

.....  
L'objectif du Gouvernement est que l'ensemble des nouveaux enseignants soient formés "au" et "par" le numérique dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) dès la rentrée 2013, et que les enseignants du premier et du second degré soient massivement formés dans le cadre de leur formation continue aux apports du numérique dans leurs pratiques pédagogiques.

### Description de la mesure et calendrier

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École insiste sur le rôle des ESPE dans la formation des enseignants à l'usage du numérique.

Une formation "au" numérique et "par" le numérique fera partie intégrante des enseignements qui leur seront dispensés. L'objectif de cette formation sera de permettre aux enseignants de maîtriser les outils numériques, mais aussi, et surtout, de mettre le numérique au service des apprentissages en classe, de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ou encore d'utiliser les services de communication pour mieux informer les familles. Cette formation aura elle-même recours aux technologies numériques.

### À la rentrée 2013 :

1. Fourniture d'un premier ensemble de modules de formation en ligne dans le cadre de la création d'un "Campus numérique" pour les enseignants en lien avec la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).
2. Intégration de la formation au numérique et par le numérique dans les enseignements proposés par les ESPE.
3. Développement des formations en ligne pour assurer au moins 9 h de la formation continue des professeurs des écoles (370 000 enseignants concernés) dans le cadre de leurs nouvelles obligations de service.
4. Plan de formation national dédié aux référents numériques qui seront présents dans tous les établissements du second degré.

### Au cours de l'année scolaire 2013/2014 :

5. Formation de tous les futurs enseignants en référence au "Certificat Informatique et internet niveau 2 Enseignant" (C2i2E) qui atteste actuellement leur compétence à intégrer le numérique dans leur enseignement.
6. 150 000 enseignants seront formés dans les deux années à venir dans le cadre des plans académiques de formation.

## Lancement du projet “France Universités Numériques”

### Constats et objectifs

Le numérique est en train de bouleverser les cartes de l'enseignement supérieur au niveau mondial, au même titre que pour l'accès à la culture ou au savoir. Les enjeux sont majeurs que ce soit en matière d'attractivité de la France pour les talents étudiants et les jeunes chercheurs, de révolution de la pédagogie ou encore de formation tout au long de la vie. Face à l'accélération des initiatives, notamment aux États-Unis, la France et l'Europe se doivent de réagir. À titre d'illustration, plusieurs universités américaines proposent déjà une partie importante de leurs cours en ligne, avec par exemple les projets Coursera notamment pour Stanford (2,7 millions de suiveurs en quelques mois) ou EdX pour Harvard, le MIT et Berkeley.

Le numérique a été mis au cœur du projet stratégique pour l'enseignement supérieur pour accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur, notamment au niveau des grands sites territoriaux, dans la réalisation de leur ambition numérique.

.....  
Les objectifs du Gouvernement sont d'augmenter de manière significative l'offre de formation disponible en numérique et le nombre de suiveurs des cours de l'offre numérique française, de faire évoluer les pratiques pédagogiques à l'aide du numérique, ou encore de renforcer la part de l'enseignement supérieur en matière de formation continue.

À titre d'illustration, en 2017, l'objectif est de pouvoir obtenir un diplôme national à distance dans toutes les disciplines qui le permettent et de rendre disponible 20 % de l'offre de formation en ligne.

### Description de la mesure et calendrier

1. L'initiative “France Universités Numériques”, au service de la mutualisation entre acteurs de l'enseignement supérieur, sera mise en place avant la fin du premier semestre 2013.
2. Un premier ensemble de sites territoriaux “pilotes” sera identifié à l'été.
3. Une discussion a été engagée avec le Commissariat général à l'investissement et la Caisse des dépôts pour la construction d'un fonds de financement dédié.
4. Une initiative européenne associera les établissements d'enseignement supérieur avant la fin de l'année 2013.
5. La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche précisera la place du numérique dans l'enseignement supérieur.



## Renforcer les formations aux métiers du numérique

### Constats et objectifs

Tous les métiers se remodelent sous l'impact du numérique. Chaque branche professionnelle, chaque secteur d'activité, est déjà ou sera très bientôt confronté aux conséquences du développement du numérique sur son modèle d'affaires, ses organisations, ses emplois et compétences et doit s'y préparer, notamment par la formation.

Dans ce contexte, les sociétés du secteur de l'économie numérique mais aussi toutes les entreprises qui voient leur activité transformée par le numérique ont des besoins importants et croissants de main d'œuvre formée aux métiers du numérique. Notre système de formation initiale et de formation continue affiche un déficit sur ces métiers d'au moins 3 000 emplois par an. Au niveau européen, la Commission européenne a lancé en 2012 une grande coalition pour les emplois numériques pour combler le manque.

Le Gouvernement considère que le renforcement des compétences numériques et la formation aux métiers numériques sont un enjeu stratégique pour l'ensemble de l'économie. Cela passe par une évolution de la sensibilisation et de la formation à l'informatique tout au long du cycle de formation.

.....  
**L'objectif du Gouvernement est d'utiliser la formation aux métiers du numérique comme moteur de la transformation numérique de la société.**

### Description de la mesure et calendrier

1. Un plan d'action coordonné pour orienter plus de jeunes vers les métiers du numérique dont ont besoin les entreprises du secteur sera présenté à la rentrée 2013 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en coopération avec le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la formation professionnelle et le ministère de l'économie numérique. Une attention particulière sera portée à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès à ces formations.
2. Un contrat d'études prospectives sera signé en 2013 entre le Syntec numérique et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social pour faciliter l'émergence, la reconnaissance et la préparation par la formation aux nouveaux métiers du secteur.
3. Le ministère du travail, l'organisme paritaire collecteur agréé de la construction (Constructys) et les organisations professionnelles représentatives de la filière fibre optique ont lancé le 19 février 2013 une étude prospective pour identifier les besoins en main d'œuvre pour le déploiement du très haut débit et élaborer un plan d'action.
4. En lien avec les professionnels, le Gouvernement accompagnera les secteurs de l'économie traditionnelle pour anticiper les besoins en emploi dans les métiers du numérique dans ces secteurs.





## Faire du numérique une chance pour les jeunes peu qualifiés

### Constats et objectifs

Dans un contexte marqué par les mutations économiques, sociales et industrielles, la maîtrise des usages numériques constitue un enjeu crucial. En effet, l'accès à la culture numérique représente un enjeu décisif en termes d'acquisition de compétences ainsi que d'accès à l'emploi. Cependant, la maîtrise des pratiques numériques est encore marquée par les inégalités sociales. Il importe désormais de réduire ces inégalités et de consolider les moyens qui permettront à l'ensemble des publics jeunes de bénéficier d'un accompagnement dans la découverte, la maîtrise ainsi que la création d'usages numériques innovants.

Le dispositif des "emplois d'avenir" créé par la loi du 26 octobre 2012 a pour objectif de développer l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés en leur offrant une première expérience professionnelle. Ce dispositif a vocation à être utilisé pour certains métiers liés au numérique.

Par ailleurs, plusieurs expériences récentes ont montré le succès de l'orientation d'élèves "décrocheurs" vers certains métiers du numérique (par exemple développeur web, opérateur de numérisation, archiviste).

.....  
L'objectif du Gouvernement est que les jeunes peu ou pas qualifiés tirent profit de la croissance et des besoins de l'économie numérique.

### Description de la mesure et calendrier

1. 2000 emplois d'avenir fourniront une formation et une expérience pour les jeunes tout en enrichissant l'offre de services aux citoyens des Espaces Publics Numériques. Six fiches métiers ont déjà été proposées pour ces emplois d'avenir. Leur déploiement sera coordonné par le ministère de l'économie numérique, en lien avec le ministère du travail, les associations de terrain et les collectivités territoriales, dès 2013.
2. Des discussions sont en cours avec les organisations professionnelles pour le recours aux emplois d'avenir du secteur marchand pour certains métiers du numérique (services numériques à la personne notamment).
3. Le Gouvernement facilitera et soutiendra la création de formations aux métiers du numérique dédiées aux élèves "décrocheurs", en particulier dans le cadre des quartiers numériques. Une mission qui s'appuiera sur les expérimentations réussies sera lancée afin de mobiliser les acteurs pertinents et définir un modèle en capacité d'être déployé dans l'ensemble des territoires.
4. Une convention sera signée avec les organisations professionnelles identifiant les emplois à pourvoir, les profils de compétences et les parcours de formation requis ou à engager. La diffusion de cette convention sera assurée par le réseau des Agences de Pôle Emploi et celui des Missions Locales pour faciliter la mise en relation entre les employeurs et les jeunes intéressés par ce secteur d'activité.



## Création de quartiers numériques dans les territoires

### Constats et objectifs

La France dispose de nombreux atouts dans la compétition internationale sur les technologies numériques, grâce à une recherche publique de référence dans le monde, des acteurs industriels qui font le pari de l'innovation, un tissu dense de PME et d'ETI, des pôles de compétitivité qui structurent un écosystème très dynamique d'innovateurs du numérique, et des citoyens qui adoptent déjà massivement les technologies numériques. Toutefois, le morcellement et le manque de visibilité du secteur numérique français portent préjudice à son développement.

En créant des quartiers numériques dans les territoires avec une vitrine internationale à Paris et en proche banlieue, l'objectif du Gouvernement est donc double. D'une part accroître la reconnaissance internationale du secteur numérique français à travers le regroupement d'acteurs et structures dispersés, dont l'excellence est trop peu connue. D'autre part stimuler le développement du secteur numérique français, stratégique pour le redressement économique et productif de la France, qui représente déjà près d'un million d'emplois et un quart de la croissance française.

### Description de la mesure et calendrier

1. Quinze quartiers numériques seront créés dans les agglomérations françaises les plus dynamiques dans le secteur du numérique, en fédérant les initiatives existantes. Chaque quartier réunira grands groupes, PME/ETI et start-ups et pourrait donner accès à des services communs autour d'un lieu emblématique d'infrastructures partagées : espace événementiel, incubateur, pépinière d'entreprises, salles de conférence, de réunion, ainsi que des espaces de travail partagé et des bureaux de passage. D'autres infrastructures telles qu'un atelier de fabrication numérique ("fablab") partagé permettant à chacun de fabriquer des prototypes d'objets numériques pourraient également être mises en place.
2. Une vitrine du projet pour l'international sera mise en place à Paris ou en proche banlieue.
3. Un programme d'excellence mobilisant les acteurs de la filière numérique, les investisseurs et les opérateurs publics concernés visera à identifier et mettre en avant les entreprises numériques à potentiel mondial. Un pilote dénommé "Ambition logicielle" a été confié à l'AFDEL et à Inria.
4. Chaque quartier intégrera à terme un programme de formation dédié aux "décrocheurs".
5. Une marque ombrelle et une identité commune sera créée pour l'ensemble des quartiers numériques afin d'accroître la visibilité du secteur à l'étranger.

### Mai 2013 :

- ▶ Conclusions de la mission de cartographie des talents et écosystèmes d'excellence confiée à M. Tariq Krim

### Juin 2013 :

- ▶ Conclusions de la mission de préfiguration confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations

### 2014 :

- ▶ Emménagement des premières entreprises dans des bâtiments existants et ouverture des espaces communs

### 2015-2017 :

- ▶ Construction et rénovation des sites en vue de l'implantation d'entreprises à grande échelle

## Financement de technologies numériques clés à hauteur de 150 M€ et soutien à la recherche et à l'innovation

### Constats et objectifs

Le numérique devient omniprésent dans les activités économiques, tant dans les produits des entreprises que dans leurs processus. Les entreprises françaises utilisant légèrement moins le numérique que leurs homologues européennes (selon une étude de COE Rexecode, la contribution à la croissance du capital numérique a été de 0,21 % du PIB en France, à comparer à 0,33 % au Royaume-Uni ou 0,5 % aux États-Unis), il apparaît comme un des leviers les plus efficaces et les plus faciles à actionner pour améliorer leur compétitivité.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de **renforcer le "cœur de filière" du numérique**, c'est-à-dire la maîtrise des technologies numériques irriguant de nombreuses branches industrielles. Le développement et la maîtrise de ces technologies deviennent dès lors des sources de différenciation majeures pour les entreprises, avec un rôle essentiel de la recherche et de l'innovation. À ce titre, plusieurs technologies méritent d'être particulièrement mises en avant :

- ▶ les objets connectés et intelligents et les logiciels embarqués, qui sont un domaine d'excellence pour les entreprises françaises et occuperont une place croissante dans l'économie numérique,
- ▶ les technologies de calcul intensif et leur application à la simulation numérique dans les entreprises, essentielles pour la conception de systèmes complexes,
- ▶ l'informatique en nuage maîtrisée,
- ▶ les technologies d'exploitation massive des données toujours plus nombreuses collectées par les services numériques ("big data"),
- ▶ la sécurité des systèmes d'information, qui touche de manière transverse toute l'économie numérique.

.....  
L'objectif du Gouvernement est de positionner la France parmi les leaders mondiaux sur plusieurs technologies stratégiques, afin de faire émerger des entreprises de rang mondial. Il souhaite dans ce cadre mobiliser et soutenir la recherche et l'innovation pour la croissance sur ces thématiques.

## Description de la mesure et calendrier

1. Dans le cadre du Fonds pour la société numérique (FSN) du programme des Investissements d'Avenir, des Appels à Projets sur les cinq thématiques ci-dessus seront lancés au premier semestre 2013.
2. Dans le cadre de la préparation de ces appels à projets, deux missions ont été lancées, sur les enjeux du logiciel embarqué et sur les technologies du calcul intensif et de la simulation numérique.
3. Un financement de 150 M€ sera consacré à cet investissement. Les crédits seront engagés entre 2013 et 2015.
4. Le financement sera consacré au soutien des projets de recherche et développement industrielle à moyen terme.
5. Il est demandé aux acteurs français de la recherche publique, rassemblé au sein de l'Alliance Allistene, de proposer, d'ici l'été 2013, des initiatives thématiques stratégiques, permettant de structurer dans la durée leurs actions en particulier sur les thématiques ci-dessus en cohérence avec l'élaboration de l'Agenda stratégique de recherche.
6. Un plan de soutien dédié au secteur de la robotique sera par ailleurs présenté en mars 2013.

## Financement de la “numérisation” des PME/ETI grâce à 300 M€ de prêts bonifiés

### Constats et objectifs

Les PME et les ETI françaises investissent moins que leurs homologues européennes dans les outils numériques et dans l'accroissement du contenu numérique de leurs produits ou services. Ces deux éléments étant facteurs de réduction de coûts et de différenciation concurrentielle par une montée en gamme, il en résulte un déficit relatif de compétitivité, prix et hors-prix. Globalement, selon COE Rexecode, la moindre utilisation des outils numériques par les entreprises représente un différentiel de croissance de 0,3 % du PIB par an par rapport au Royaume-Uni.

Une augmentation des investissements dans le numérique par les PME et les ETI comporte plusieurs avantages : des gains de compétitivité prix pour les entreprises utilisatrices, une montée en gamme de l'offre de produits et services et une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises du secteur numérique (notamment de service).

L'objectif du Gouvernement est donc d'encourager les PME et les ETI à recourir aux outils numériques et de permettre l'émergence d'offres de service adaptées. Le Gouvernement souhaite également développer la numérisation des TPE, notamment vers les services d'e-commerce.

### Description de la mesure et calendrier

Pour la numérisation des PME et ETI s'engageant dans un projet structurant de recours aux solutions numériques ou d'intégration des technologies numériques dans leurs produits :

1. Le Gouvernement proposera une enveloppe de prêts de 300 M€, gérée par la Banque Publique d'Investissement.
2. L'État subventionnera la bonification des prêts à hauteur de 27 M€, qui seront apportés par le Programme d'Investissements d'Avenir.
3. Les prêts seront consentis aux PME et ETI pour des montants compris entre 200 k€ et 3 M€ ; ils seront disponibles à l'été 2013

Pour la numérisation des TPE :

4. Le programme Transition numérique qui s'appuiera sur les réseaux des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) pour mailler le terrain de conseillers qui monteront en compétences “numérique” grâce aux centres de ressources en cours de déploiement.
5. Les contrats d'objectifs et de moyens qui lieront l'État, les Régions et les CCI/CMA et prévoient des engagements chiffrés des réseaux consulaires pour accompagner les TPE dans l'appropriation des usages du numérique.





## Le très haut débit pour tous dans 10 ans (dossier complet en annexe)

### Constats et objectifs

En France, seuls 50 % des foyers disposent d'une connexion haut débit de qualité (débit descendant supérieure à 8Mbit/s), ce qui représente aujourd'hui le minimum en termes d'usage classique pour un foyer, mais ne permet pas le développement de nouveaux usages (vidéoconférence, informatique en nuage, domotique). Aujourd'hui, seuls **2 millions de logements sont éligibles à la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) et on compte un peu plus de 250 000 foyers abonnés.**

Bien que 98 % des entreprises de plus de 10 salariés soient informatisées et connectées à Internet, **la grande majorité d'entre elles n'a pas accès à des services très haut débit et doit se contenter du même niveau d'offres que les particuliers.** L'accès à des débits plus importants dans des conditions tarifaires satisfaisantes représente un enjeu de compétitivité pour les entreprises françaises, et notamment pour les entreprises situées dans les territoires les moins denses, et tout particulièrement depuis l'apparition de l'informatique en nuage.

**Conformément au 4e engagement du programme du Président de la République, l'objectif du Gouvernement est que 100 % de la population soit éligible au très haut débit en 2022.** La stratégie adoptée aujourd'hui par le Gouvernement permettra d'atteindre cet objectif, tout en permettant à **près de la moitié de la population et des entreprises de bénéficier du Très Haut Débit dès 2017.**

### Description de la mesure et calendrier

1. Le Gouvernement a fait le choix de s'appuyer sur les dynamiques déjà engagées tant par les opérateurs privés que par les collectivités locales pour accélérer le déploiement du très haut débit. Sur leurs fonds propres, **d'ici 10 ans, les opérateurs vont apporter la fibre jusqu'à l'abonné dans des zones qui représentent 57 % de la population française. Seule l'intervention de la puissance publique peut permettre les déploiements dans les 43 % du territoire restant, où la dispersion de l'habitat rend les investissements particulièrement onéreux.** L'initiative sera laissée aux collectivités locales.
2. Le nouveau plan marque le retour de l'État stratège pour le pilotage du déploiement de ces nouvelles infrastructures essentielles pour la France. Le Gouvernement a donc décidé de pérenniser une **structure de pilotage du déploiement des réseaux très haut débit.** Cette structure aura notamment pour rôle **d'encourager et d'encadrer les déploiements des opérateurs et de soutenir l'harmonisation des initiatives des collectivités territoriales.**

**3.** Le déploiement de ces nouveaux réseaux représente plus de **20 milliards d'euros d'investissement au cours des 10 prochaines années**. Un tiers environ sera financé par des subventions, les collectivités territoriales étant fortement soutenues par l'État :

- ▶ **La mise à disposition de prêts de long terme pour soutenir les projets des collectivités territoriales** : en mobilisant plusieurs milliards d'euros des fonds de l'épargne réglementée ;
- ▶ **La contribution de l'État aux besoins de subvention des projets des collectivités territoriales dans un objectif de péréquation et de solidarité territoriales** : en moyenne, l'État contribuera pour 50 % du besoin de subvention dans les investissements pérenne (fibre optique) et il aidera tout particulièrement les territoires où le poids de ces investissements est le plus lourd (en général les territoires les plus ruraux).

**Au total, l'accompagnement de l'État sera de l'ordre de 3 milliards d'euros d'ici 2022. Les collectivités locales disposeront également de prêts de long terme, grâce à la mobilisation de plusieurs milliards d'euros des fonds de l'épargne réglementée.**

**4.** Une mission visant à préciser les conditions et le calendrier de l'extinction du cuivre sera confiée à une personnalité reconnue, qui rendra ses conclusions avant la fin 2014.

## Développer les Espaces Publics Numériques pour faciliter l'accès aux outils numériques

### Constats et objectifs

Les FabLabs sont des ateliers de fabrication numérique qui fonctionnent sur un mode collaboratif et mettent à disposition de leurs utilisateurs des machines (découpe laser, fraiseuses, imprimantes sur vinyles, imprimantes 3D, machines à coudre, réalisation de circuits imprimés etc.), des outils, des matériels et des compétences pour :

- ▶ Maîtriser les innovations numériques issues des nouveaux procédés de fabrication et permettre aux usagers de produire de nouveaux objets ;
- ▶ Permettre le "détournement créatif" des matériels et d'outils numériques existants et l'adaptation vers des usages innovants ;
- ▶ Connaître les procédures de réparation des outils numériques (dont les outils électroménagers) pour répondre aux besoins des populations en difficulté.

Les FabLabs stimulent la créativité, la coopération, l'échange de savoirs et de savoir-faire. Ils constituent donc des lieux d'accès public aux technologies numériques ainsi que des espaces d'éducation scientifique et technique grâce à des démarches concrètes d'acquisition de compétences (mise en œuvre, autoproduction, autoformation accompagnée...). Une trentaine de FabLabs ont déjà ouvert leurs portes en France. Ces lieux viennent compléter l'offre des Espaces Publics Numériques (EPN).

La France dispose en effet aujourd'hui d'un réseau d'environ 5 000 Espaces Publics Numériques (EPN) répartis sur le territoire et financés par les collectivités territoriales. Ces EPN disposent d'un ou plusieurs animateurs multimédias dont la mission est d'accompagner les citoyens pour les aider à maîtriser les outils et services de l'Internet et plus largement les technologies numériques. Ce sont aussi des lieux qui développent la vie locale avec les citoyens, les élus, les écoles et les entreprises.

L'objectif du Gouvernement est de faire de ces lieux un espace d'appropriation du numérique où trouver des conseils et des outils pratiques. Les collectivités locales, qui financent ces espaces, joueront un rôle majeur pour les adapter aux besoins de leurs territoires.

### Description de la mesure et calendrier

1. Les EPN seront renforcés par 2000 emplois d'avenir qui enrichiront l'offre de services aux citoyens tout en fournissant une formation et une expérience pour les jeunes.
2. D'autre part, une phase d'expérimentation sera lancée en 2013 pour développer des services innovants dans certains EPN. Ces expérimentations concerneront les usages mobiles et la création de "fab labs"



## Mesure n° 11

# Généralisation de la délivrance de certificats diplômants sur l'utilisation des outils numériques pour les demandeurs d'emploi et les personnes en emploi les moins diplômées

## Constats et objectifs

La maîtrise de compétences numériques devrait concerner 90% des emplois d'ici 2015 et sont d'ores et déjà différenciantes en termes d'employabilité. Elles sont gage d'employabilité interne et externe et la validation de leur maîtrise doit être facilitée. La participation à des actions de formation permettant de les acquérir doit donc être renforcée, aussi bien pour les personnes en emploi les moins diplômées que pour les demandeurs d'emploi.

Pour ces derniers, la recherche d'emploi elle-même est un temps qui mobilise très fortement le recours aux technologies du numérique, pour identifier les entreprises, les interlocuteurs, les modalités de recrutement, les offres d'emploi des entreprises et des institutions d'intermédiation. La période de recherche d'emploi doit, pour tout actif, pouvoir être mise à profit de l'acquisition de nouvelles compétences ou de validation.

Enfin, la France compte un retard en matière de formation à distance : le "e-Learning" ne représente en France que 7 à 8% des dépenses de formation, là où elles atteignent d'ores et déjà 30% aux États-Unis.

L'objectif du Gouvernement est de faciliter la validation des acquis en matière d'usage des outils numériques. La formation à distance sera également facilitée.

## Description de la mesure et calendrier

1. Le Gouvernement souhaite systématiser la délivrance de passeports informatiques, tels que les Certificats Internet et Informatique (C2i) pour les personnes en emploi les moins diplômées et les demandeurs d'emploi.
2. Pour les personnes en emploi, le Gouvernement s'appuiera sur les réseaux de formation, les syndicats professionnels et associations et les conseils régionaux pour renforcer la communication sur le C2i ou outils équivalents. Les pactes régionaux de réussite éducative signés par les Régions incluront le recours élargi au C2i ou outils équivalents
3. Pour les demandeurs d'emploi, Pôle Emploi continuera à soutenir l'effort de formation destiné à renforcer la maîtrise des compétences numériques.

4. Enfin, le Gouvernement présentera en 2013 une loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage. Cette loi libérera notamment les derniers obstacles réglementaires en matière d'imputabilité des dépenses de conception et de déploiement des formations à distance.
5. Dès mars 2013, les organismes de formation, les formateurs seront invités, à l'initiative du Gouvernement, à identifier les meilleures pratiques pédagogiques, susceptibles d'optimiser l'efficacité du recours au numérique en formation.

## Rétablir notre souveraineté fiscale

### Constats et objectifs

Les grandes entreprises du secteur numérique dont les sièges sont hors de France payent en France à la fois peu d'impôt sur les sociétés et peu de TVA, par rapport à l'ampleur de l'activité économique réellement déployée sur le territoire. La perte fiscale pour l'État, estimée à plusieurs centaines de millions d'euros, et la concurrence déloyale qui en résulte pour les opérateurs nationaux, soumis, eux, aux impôts français, posent un grave problème d'équité.

Les règles de territorialité de l'impôt sont de fait devenues inadaptées aux nouvelles réalités de l'économie numérique, où l'implantation physique de l'entreprise n'est pas corrélée à son activité. Le rapport sur la fiscalité du secteur numérique remis en janvier au Gouvernement a souligné les pratiques d'optimisation fiscale mises en œuvre par certains acteurs du numérique et proposé plusieurs pistes pour rétablir une participation équitable de ces sociétés à l'effort national.

L'OCDE partage le même constat et a engagé des travaux pour lutter contre l'érosion des bases d'imposition et les transferts de bénéficiaires.

L'objectif du Gouvernement est de rétablir notre souveraineté fiscale en adaptant nos règles fiscales pour éviter leur contournement par des acteurs internationaux du secteur numérique.

### Description de la mesure et calendrier

Le Gouvernement activera trois leviers d'action pour revoir la fiscalité du secteur numérique.

1. D'abord, il travaillera à la reconnaissance par l'OCDE du concept d'établissement stable virtuel, établissement matérialisé chaque fois qu'une entreprise collecte et exploite à grande échelle les données personnelles issues d'un suivi systématique et régulier des utilisateurs d'un pays : les négociations dans le cadre du projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) ont débuté en 2013.
2. Ensuite, il veillera à l'adoption par l'Union européenne d'une assiette consolidée d'impôt sur les sociétés pour les entreprises du numérique. Comme en matière de TVA (à partir de 2015), les prestataires choisiront un État d'identification, lequel recouvrerait l'IS et le répartirait entre les États-membres de consommation selon une clé (chiffre d'affaires, collecte de données par exemple) à définir.
3. Enfin, il a demandé au Conseil National du Numérique de conduire une concertation pour expertiser les pistes envisageables de taxation nationale. Cette concertation devrait s'achever à l'été en vue d'alimenter les réflexions préparatoires au projet de loi de finances 2014.
4. En matière de TVA, la France exigera de ses partenaires européens un strict respect du calendrier concernant la mise en place du "mini-guichet" européen de la TVA, qui doit permettre, dès 2015, de taxer la consommation de services en ligne dans l'État du consommateur.





## Une loi sur la protection des droits et des libertés numériques

### Constats et objectifs

La diffusion massive des technologies numériques dans la vie de nos concitoyens fait apparaître de nouveaux défis pour le respect de certaines de nos valeurs fondamentales, comme la liberté d'expression et de communication ou le droit à la vie privée.

Plusieurs problématiques récentes ont souligné le besoin de fournir un cadre renforcé à la protection des droits et libertés fondamentaux. D'abord, les fichiers, publics et privés, se sont multipliés. De nombreux services en ligne exploitent les données des personnes mais les individus comme les institutions sont aujourd'hui dépassés par le nombre et la complexité des traitements.

Ensuite, la décennie qui vient de s'écouler a vu la mise en œuvre d'une stratégie défensive et craintive devant les potentialités d'internet et du numérique. Enfin, plusieurs affaires récentes ont montré qu'il était toujours difficile de faire appliquer les principes de droit français, même pour des services utilisés par des millions de nos concitoyens. Le Gouvernement considère que la défense de nos libertés fondamentales dans le monde numérique est un enjeu essentiel pour notre société.

.....  
L'objectif du Gouvernement est de renforcer la confiance et les libertés numériques en s'appuyant sur le respect de nos valeurs fondamentales.

### Détail de la mesure et calendrier

Un projet de loi sur la protection des droits et des libertés numériques sera présenté au Parlement début 2014 au plus tard.

1. Le Gouvernement souhaite notamment renforcer les droits des personnes vis-à-vis des fichiers contenant leurs données personnelles, et accorder une place et des pouvoirs plus importants à la CNIL pour établir un environnement de confiance pour nos concitoyens dans l'utilisation des outils numériques. Une attention particulière sera portée à la protection des mineurs et à leur sensibilisation aux enjeux du numérique.
2. S'agissant des fichiers nécessaires à l'exécution des missions de police, le Gouvernement, afin de garantir l'équilibre entre la protection générale des citoyens et l'exercice de leurs droits individuels, élargira les possibilités d'accès direct de chacun aux données nominatives le concernant, facilitera la mise à jour de ces traitements à partir des décisions judiciaires et étudiera la nécessité de renforcer les bases législatives de certaines catégories de fichiers.
3. Un contrôle indépendant sera institué pour les mesures administratives de coupure ou de filtrage.
4. Le Gouvernement entend peser sur la discussion actuelle sur le Règlement européen sur la protection des données pour qu'il renforce effectivement la protection des utilisateurs français. La France s'opposera à un nivellement par le bas de la protection des personnes.

5. Le Gouvernement proposera des dispositions législatives si, après l'avis du Conseil national du numérique sur la neutralité de l'internet, un manque juridique est constaté pour la protection de la liberté d'expression et de communication sur internet. Ces dispositions viendraient compléter celles existantes du code des postes et communications électroniques conférant à l'Arcep la mission de garantir la neutralité des réseaux dans le cadre de sa mission générale de régulation et de règlement de différends entre opérateurs et fournisseurs de services de communication au public en ligne. Enfin, il sera proposé de renforcer les compétences de l'Arcep en matière de mesure de la qualité de service des réseaux de communication électronique.

## Numérisation du patrimoine culturel

### Constats et objectifs

La numérisation du patrimoine culturel constitue un des moyens de faciliter l'accès de tous à la culture tout en contribuant au rayonnement de la France. C'est également un moyen essentiel pour développer une offre légale conforme aux attentes des consommateurs.

Toutefois, une part importante du patrimoine reste aujourd'hui non numérisée : À ce jour, 420 000 livres ont été numérisés par la BNF, sur un total de 3 millions d'œuvres françaises dans le domaine public. De même, sur les 20 millions d'autres documents détenus par la BNF, environ 1 million seulement est accessible sous forme numérique. Dans le cinéma, l'État a engagé un investissement important pour la numérisation des œuvres réalisées avant 2000.

L'objectif du Gouvernement est de continuer à soutenir l'effort de numérisation de l'ensemble de notre patrimoine culturel afin de le rendre plus accessible dans l'univers numérique et d'aider à la mise en place de nouveaux modèles économiques, respectueux notamment de la rémunération des créateurs.

### Description de la mesure et calendrier

1. Poursuite des projets de numérisation des fonds patrimoniaux de la BNF, du CNC, de l'INA, ainsi que des Archives et de différents musées
2. Plan national de numérisation du patrimoine et de la création, permettant l'accès en ligne à d'importantes bases de données patrimoniales (sont actuellement accessibles, notamment via le site culture.fr, 5 millions de documents et 3,7 millions d'images)
3. Création du portail national des archives, qui permettra de regrouper au niveau national les données aujourd'hui présentées dans les dizaines de sites internet des différents services d'archives des ministères et des collectivités territoriales
4. Soutien avec le Fonds pour la Société numérique de projets de numérisation. Deux projets sont actuellement en cours de lancement :
  - le Musée Picasso virtuel, prévoyant la numérisation de l'ensemble du fonds (peintures, mais aussi 5 000 dessins, 200.000 documents d'archive, 34 000 photos), un accès à l'ensemble de cette collection, et des services tels que catalogues numériques, applications d'aide à la visite, etc.
  - la réédition en format numérique des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle, projet associant les éditeurs, les auteurs, la BnF, le ministère de la culture et de la communication, le CGI et la Caisse des Dépôts. Ce projet particulièrement ambitieux a pour objectif de redonner vie, dans un premier temps, à 235.000 livres encore sous droit mais non réédités. La démarche sera amplifiée en cas de succès auprès des lecteurs.



## Faire de l'ouverture des données publiques le levier de la modernisation de l'action publique

### Constats et objectifs

L'ouverture des données publiques a été prévue dès 1978 avec la loi du 17 juillet relative au droit d'accès aux documents administratifs. La Directive européenne "Public Sector Information", transposée en 2005, a étendu le principe de mise à disposition à l'ensemble des informations du service public et a également posé le droit de réutilisation libre et gratuite par tous les citoyens.

Aujourd'hui, la révolution numérique facilite la production, la diffusion et le traitement de masse de données et permet l'ouverture et le partage des données publiques pour :

- ▶ renforcer la confiance des citoyens grâce à une plus grande transparence de l'action publique et permettre de nouvelles formes de co-production avec la société ;
- ▶ améliorer le fonctionnement administratif et l'efficacité de l'action publique en développant de nouveaux modes d'organisation et de nouveaux processus de travail ;
- ▶ soutenir le dynamisme économique, en créant de nouvelles ressources pour l'innovation et la croissance.

Le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2012 a posé les bases de la stratégie du Gouvernement pour l'administration numérique en réaffirmant le principe de gratuité de la réutilisation des données publiques et en demandant à chaque ministère de travailler à l'ouverture de leurs données.

.....  
L'objectif du Gouvernement est de faire de l'ouverture des données publiques un levier de modernisation de l'action publique et de soutien au dynamisme économique.

### Description de la mesure et calendrier

1. La mission Etalab organisera en 2013 six débats thématiques sur l'ouverture des données de santé, d'éducation, de dépenses publiques, du logement, de l'environnement et des transports.
2. De nouveaux jeux de données stratégiques seront prochainement mis en ligne : les attributaires de marchés publics, les aides à la presse, les bases de données sur les marques et des brevets et des données relatives au tourisme en France. D'autres jeux seront ouverts en 2013, suite à l'identification faite dans chaque ministère en mars.
3. Une nouvelle version de la plateforme Etalab ([www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)) ouvrira dès 2013.
4. La mission Etalab organisera la formation des administrations pour une réutilisation efficace des données publiques.

5. Trois concours Dataconnexions seront organisés en 2013 pour stimuler l'innovation dans la réutilisation des données.
6. Dans les prochains mois, le Gouvernement se rapprochera du "Partenariat pour un Gouvernement ouvert" auquel adhèrent déjà 47 États pour étudier les conditions de l'adhésion de la France.

## Refonder la stratégie de l'État en matière d'identité numérique

### Constats et objectifs

La gestion de l'identité en ligne est un enjeu majeur de la confiance dans le monde numérique. De nombreux systèmes coexistent aujourd'hui, que ce soit pour utiliser des systèmes de communications (email, messagerie instantanée, réseaux sociaux), se connecter à des sites (login/mot de passe, Facebook Connect) ou réaliser des opérations administratives (déclaration d'impôts par exemple).

Les solutions proposées sont généralement issues d'initiatives privées visant des objectifs variables et dont la sécurité, la protection des données personnelles ou l'ergonomie ne sont pas toujours assurées.

Pour répondre aux besoins de confiance les plus élevés, plusieurs pays européens ont développé des systèmes d'identité numérique, utilisés massivement par les administrations et/ou le secteur privé. L'Estonie, la Finlande, la Belgique figurent parmi les pays précurseurs et l'Allemagne a lancé en novembre 2010 une nouvelle carte d'identité permettant d'utiliser son identité en ligne. Un règlement européen est également en cours de discussion sur la reconnaissance mutuelle des systèmes nationaux de gestion des identités et des signatures électroniques.

En France, plusieurs initiatives ont été lancées par le passé, sans dépasser le stade de projet, à cause notamment d'une focalisation forte sur les seuls enjeux régaliens et d'une prise en compte insuffisante de l'impact de la solution proposée sur la vie privée des utilisateurs.

.....  
L'objectif du Gouvernement est de définir un écosystème de solutions de confiance pour les utilisateurs, pertinentes au regard des différents usages concernés, protectrices des données personnelles et renforçant notre souveraineté.

### Description de la mesure et calendrier

1. Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) est chargé de formuler d'ici l'été 2013 des propositions pour refonder la stratégie gouvernementale en matière d'identité numérique, en s'appuyant sur une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (usagers, ministères régaliens, collectivités territoriales, opérateurs de protection sociale, acteurs de l'économie numérique, CNIL, industriels de la sécurité numérique, ...).
2. Sur la base de cette nouvelle doctrine, le SGMAP proposera d'ici fin 2013 les plans d'actions et solutions à déployer. En particulier, il proposera, en concertation avec les acteurs concernés, des référentiels communs couvrant la diversité des besoins en matière d'authentification et d'identification et permettant le développement d'offres conformes aux besoins du marché et de la sphère publique.
3. À partir de 2014, les nouvelles solutions d'identification et d'authentification pourront commencer à être déployées et utilisées. En particulier, la plate-forme mon.service-public.fr sera pilote pour l'État.
4. Le SGMAP coordonnera pour l'État l'ensemble des travaux et sera garant de leur transparence active vis-à-vis des citoyens, du parlement, des acteurs publics et des acteurs économiques.





## Territoire de soins numérique, moderniser l'offre de soins en mobilisant les technologies numériques

### Constats et objectifs

La modernisation de l'hôpital revêt une importance capitale pour le maintien d'une médecine de qualité accessible à tous. Le programme "Hôpital numérique" vise l'ensemble des établissements de santé du champ sanitaire et a déjà pour ambition de les amener à un socle de maturité de leurs systèmes d'information liés aux processus de soins permettant l'échange et le partage d'informations au sein des établissements de santé.

Cette première étape de la modernisation des hôpitaux doit être renforcée par une modernisation de l'offre de soins au sein des établissements hospitaliers mais aussi hors de l'hôpital pour permettre l'émergence d'une offre de soins cohérente et coordonnée à l'échelle d'un territoire. De tels projets nécessitent le déploiement de systèmes d'information modernes et ouverts à l'ensemble des acteurs de la chaîne de soins, offrant de nouvelles prestations aux patients comme la prise de rendez-vous en ligne ou un suivi à distance à domicile après une hospitalisation.

L'objectif du Gouvernement est de soutenir au-delà du programme "Hôpital numérique", le développement de projets innovants et globaux à l'échelle de quelques territoires, associant tous les acteurs de la chaîne de soins et les patients, préalable à une généralisation réussie sur l'ensemble des territoires.

### Description de la mesure et calendrier

1. Un appel à projets "Territoire de soins numérique", doté d'un financement de 80 millions d'euros dans le cadre du Programmes d'Investissements d'avenir, sera lancé en 2013.
2. Il permettra les innovations suivantes :
  - ▶ Mise à disposition de nouveaux services pour les patients (tels que la prise de rendez-vous dématérialisée via internet) et pour les professionnels de santé (tels que l'accès simple, sécurisé et partagé à l'information) ;
  - ▶ Optimisation de l'organisation, du processus de prise en charge et de soins et de l'utilisation des ressources ;
  - ▶ Coordination des opérateurs de santé dans la production de soins et la prise en charge des patients ;
  - ▶ Amélioration et sécurisation du circuit du patient dans et en hors de l'hôpital.
  - ▶ Préparation à une généralisation du dispositif sur l'ensemble des territoires.
3. Ce programme sélectionnera d'abord un nombre restreint de projets dans 3 à 5 territoires pilotes dynamiques.



## Contrôle de l'exportation des technologies de surveillance de l'Internet

### Constats et objectifs

Internet, vecteur de développement des sociétés civiles et du renforcement de la démocratie, constitue un outil d'émancipation politique, comme en témoignent les "révolutions arabes" et un instrument de diffusion planétaire de l'information et des opinions désormais nécessaire aux journalistes, aux défenseurs des droits de l'Homme et aux cyberdissidents.

Certaines technologies de surveillance et de contrôle de l'Internet peuvent toutefois permettre à des régimes autoritaires de limiter l'exercice des Droits de l'Homme et notamment de la liberté d'opinion et d'expression. Elles peuvent aussi être utilisées pour agir contre des dissidents, leurs familles et leurs réseaux.

Ces outils sont également largement utilisés pour des activités commerciales de mesure d'audience ou d'analyse de trafic et la France compte plusieurs sociétés pionnières dans ce secteur. Il est essentiel que leurs activités ne portent pas préjudice aux droits et libertés fondamentales à travers le monde.

Toutefois l'exportation de ces outils ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun contrôle. En effet, ils ne relèvent ni de la catégorie des matériels de guerre ni de la liste des "biens à double usage" établie par les pays signataires de l'arrangement de Wassenaar et reprise dans un règlement européen qui instaure, dans les États membres de l'UE<sup>1</sup>, un régime d'autorisation pour l'exportation des biens listés.

**L'objectif du Gouvernement est d'inclure les technologies de surveillance et de contrôle de l'Internet dans la liste des biens à double usage dont l'exportation est soumise à autorisation.**

### Description de la mesure et calendrier

1. La France a déjà proposé à ses partenaires d'inclure les outils de surveillance et de contrôle de l'Internet dans la liste de l'arrangement de Wassenaar.
2. Une fois la liste mise à jour, elle sera traduite dans un règlement européen.
3. Dans l'intervalle, le Gouvernement demandera aux industriels et distributeurs français fournissant ce type de solution de soumettre leurs exportations à autorisation afin de prévenir la dissémination de ces technologies vers des régimes susceptibles de les utiliser pour porter atteinte aux droits et libertés fondamentales des individus.

<sup>1</sup> - Règlement (CE) N° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage



## Annexes

### Entreprises ou projets numériques présents au séminaire gouvernemental sur le numérique du 28 février 2013

#### Blablacar

Paris

Covoiturage.fr est le premier site de covoiturage en France avec plus d'un million d'utilisateurs inscrits et plus de 250 000 trajets en covoiturage publiés par mois. Il rend le covoiturage plus facile, fiable et efficace en mettant simplement en relation des conducteurs effectuant un trajet, ponctuel ou régulier, et des passagers souhaitant effectuer ce même trajet. Il permet de faire coïncider les besoins, partager les frais entre covoitureurs, optimiser l'utilisation des véhicules et réduire nos émissions de CO<sup>2</sup>.

#### Clarté

Laval

CLARTÉ est un centre de recherches, d'études et de transfert technologique spécialisé dans le domaine de la réalité virtuelle. CLARTÉ développe des environnements d'apprentissage en réalité augmentée. Le projet VIRTUALITEACH vise à concevoir un "laboratoire pour les sciences et techniques industrielles", notamment pour les nouveaux baccalauréats "STI2D".

#### Genious Serious Games

Colombes

GENIOUS SERIOUS GAMES développe des jeux pédagogiques dans le domaine de la santé. La société participe à plusieurs projets du ministère du redressement productif : l'un lié à la rééducation des personnes victimes d'AVC, un autre lié à l'accompagnement des patients atteints de la maladie d'Alzheimer, et un dernier concernant l'éducation aux premiers secours.

#### Qwant

Paris

QWANT est un moteur de recherche sur Internet nouvelle génération proposant tout le contenu de l'Internet - texte, image, vidéo et réseaux sociaux- sur un seul écran.

#### Withings

Issy les Moulineaux

WITHINGS conçoit des applications et produits intelligents pour prendre soin de vous et de vos proches, facilement et autrement.

WITHINGS est à l'origine de trois des 12 objets connectés les plus vendus sur l'Apple Store : le tensiomètre (Smart Blood Pressure Monitor, 3<sup>e</sup> position), la balance numérique (WiFi Body scale, 9<sup>e</sup> position) et l'outil de surveillance vidéo des nourrissons (Smart Baby Monitor, 12<sup>e</sup> position).

#### Inria

Lille et Strasbourg

Projet de **démonstrateur de chirurgie numérique comun Université de Lille-Inria-CNRS** etadossé à l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) de Strasbourg. Démonstration avec installation d'un mannequin, d'un ordinateur et d'un écran pour souligner l'apport du numérique au monde de la santé, et à la formation des chirurgiens.